

COMMUNE
DE
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES N° 276

AVRIL 2014

CELEBRATION DU 8 MAI

Le 8 mai, la France célèbre la victoire des Alliés qui mit fin aux combats de la seconde guerre mondiale sur le front occidental. Le 8 mai 1945, la France retrouvait sa pleine liberté au sein des nations combattantes.

Elle le doit en grande partie à la détermination des Forces Françaises Libres, aux combattants de la Résistance et aux soldats des armées de libération françaises et alliées, à qui elle rend hommage chaque année en ce jour.

Le 8 mai marque également début du retour des déportés, des prisonniers de guerre et des travailleurs contraints au service du travail obligatoire.

Les jeunes générations ont de ce fait un devoir de mémoire, afin que plus jamais notre pays ne soit frappé par un conflit.

Vous êtes tous cordialement invités à assister à la cérémonie de commémoration qui se déroulera le **Judi 8 mai à 11h00** devant le Monument aux Morts de notre Commune.

VACCINATION

Les prochaines séances de vaccinations auront lieu à la mairie de Soultz-les-Bains aux dates suivantes :

- Jeudi 15 mai 2013 de 19h00 à 19h30
- Jeudi 12 juin 2013 de 19h00 à 19h30

Une convocation sera envoyée aux personnes concernées selon les informations en notre possession. Cependant, même si vous n'avez pas reçu de convocation, vous pouvez vous présenter et bénéficier d'une vaccination gratuite. Les vaccins effectués sont les suivants : DTP (Diphtérie - Tétanos-Polio), TP (Tétanos-Polio), et T (Tétanos).



LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
COQUELET Aurélie	2, rue de Strasbourg	06.83.78.13.42
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
DIEDERICHS Raymonde	16, rue de Saverne	03.88.38.66.41
GARNIER Véronique	6, rue de la République	03.88.04.92.98
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
GODENIR Marianne	32, rue du Fort	03.69.06.27.30
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
PAQUOT Marie France	39, rue de Molsheim	03.88.38.38.57
RODRIGUES Marina	14, rue de Marker	06.32.40.74.37
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le relais d'Assistants Maternelles de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Coordonnées du relais d'Assistants Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr

COLLECTE DE PAPIERS / PLASTIQUES :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

**Le Vendredi 23 mai 2014
dès 4 heures du matin**



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.

INFO PREFECTURE - PIECES D'IDENTITE



❖ Carte d'identité :



Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité pour les personnes majeures passe de 10 à 15 ans, selon un décret du ministère de l'Intérieur du 18 décembre, publié le 20 décembre au Journal officiel.

Cet allongement de la durée de validité s'applique aux cartes nationales d'identité délivrées à partir depuis le 1^{er} janvier et à celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Dans ce dernier cas, la **prolongation de 5 ans** de la validité de la carte nationale d'identité est automatique et ne nécessite aucune démarche.

Il ne sera donc pas nécessaire de se rendre en mairie, dans les antennes de la préfecture de police de Paris ou dans les consulats pour prolonger la validité de 10 à 15 ans.

Les personnes mineures ne sont pas concernées, leur carte nationale d'identité restant valable pour une durée de 10 ans.

Le Ministère recommande également « aux personnes souhaitant se rendre à l'étranger avec une carte nationale d'identité de se renseigner sur le site www.diplomatie.gouv.fr, à la rubrique conseils aux voyageurs.

L'ABRAPA RECRUTE

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile recrute du personnel aide à domicile pour effectuer des remplacements. Des postes sont à pourvoir à temps plein et temps partiel de mail à fin septembre.

Vous savez assurer l'entretien d'un logement, préparer des repas, faire les courses, assister la personne dans les gestes de la vie quotidienne.

Vous avez peut-être une expérience ou une qualification dans l'aide à la personne (aide à la toilette, à l'habillage, aux transferts)

Vous avez des qualités humaines et relationnelles, vous êtes disponible et mobile (permis + voiture indispensable).

Etudiants, demandeurs d'emploi, personne en reprise d'activité ou cherchant un complément de revenu, venez découvrir un métier de contact, d'écoute, diversifié, évolutif auprès d'une structure offrant un encadrement de proximité et un savoir faire de plus de 50 ans.

Nous serons à votre disposition pour vous recevoir à :

**ABRAPA Centre Socio-Culturel 6 Rue Notre Dame 67120 MOLSHEIM
(pour les secteurs de MOLSHEIM, ROSHEIM, OBERNAI et SCHIRMECK)
lors de notre demi-journée de recrutement le Mardi 6 MAI de 13h à 17h**

Pensez à vous munir d'un CV et d'une lettre de motivation.

Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter au 03.88.38.65.16.

AUX SOUTZOISES ET SOULTZOIS

Merci!
Merci!
Merci!
Merci!

Au regard du scrutin et du taux de participations de 59.17 %, vous avez élu l'ensemble de l'équipe « ENSEMBLE ET ENGAGEES POUR SOULTZ-LES-BAINS » dès le premier tour du scrutin.

Par votre vote, les résultats sont significatifs, ceux d'une confiance réciproque. Au nom de toute l'équipe, nous tenons à remercier chaleureusement les électrices et électeurs qui nous ont témoigné leur confiance et leur sympathie le dimanche 23 mars 2014.

<i>Résultat des votes</i>	<i>Premier tour Dimanche 23 mars 2014</i>		
	<i>Voix</i>	<i>% des inscrits</i>	<i>% des exprimés</i>
Inscrits	850		
Abstentions	342	40.24	
Votants	508	59.76	
Nuls / Blancs	17		3.35
Suffrages exprimés	491		96.65

Merci!
Merci!
Merci!
Merci!

En vous apportant vos suffrages (90% en moyenne des suffrages exprimés), vous venez de témoigner votre soutien à notre politique, au travail accompli et à des élus proches de vous, fidèles et respectueux de leur parole.

<i>Résultat des votes</i>	<i>Premier tour Scrutin du 23 mars 2014</i>			
	<i>Voix</i>	<i>% des inscrits</i>	<i>% des exprimés</i>	
Mme KNOFF Véronique	462	54.35	94.09	Elue
Mme ZERR Danielle	460	54.12	93.69	Elue
M. DISS Antoine	456	53.65	92.87	Elu
M. CRESTEY Hippolyte	455	53.53	92.67	Elue
Mme COLIN Alexandra	455	53.53	92.67	Elue
M. BILGER Charles	453	53.29	92.26	Elu
M. JACOB Roger	452	53.18	92.06	Elu
M. REGIN Jean-Claude	448	52.71	91.24	Elu
M. VON WIEDNER Alain	444	52.24	90.43	Elu
M. ZERR Gabriel	440	51.76	89.61	Elu
Mme CHAUVET Marie-Paule	438	51.53	89.21	Elue
M. VOGEL Jean-Paul	437	51.41	89.00	Elu
M. REISSER Daniel	437	51.41	89.00	Elu
M. KLUGERSHERZ Jean-Luc	433	50.94	88.19	Elu
M. SCHMITT Guy	412	48.47	83.91	Elu

Etre Elus, c'est aimer son village pour lui consacrer un peu , beaucoup de son temps...

Etre Elus, c'est privilégier l'intérêt général et il n'est pas forcément inutile de le rappeler

Etre Elus, c'est avoir une vision commune avec son équipe et la partager ensemble avec les citoyens.

Etre Elus, c'est avoir une foi à toute épreuve dans le service public.

Encore merci à toutes et à tous

Merci!
 Merci!
 Merci!
 Merci!

Le 28 mars dernier, Antoine DISS, doyen de l'assemblée ouvrait la séance pour l'élection du Maire et de ces trois adjoints.

Ont été élues



Guy SCHMITT
Maire



Charles BILGER
Adjoint au Maire



Danielle ZERR
Adjoint au Maire



Véronique KNOPF
Adjoint au Maire

Alexandra COLIN et Charles BILGER siégeront à la Communauté de Communes et au SIVOM et représenteront notre village au sein de notre intercommunalité.

Antoine DISS et Jean-Paul VOGEL nous représenteront au Syndicat Intercommunal de traitements des Ordures Ménagères (SELEC'TOM).

Ensemble, nous continuerons à œuvrer pour une meilleure qualité de vie à Soultz-les-Bains

Engagés pour vous, Soultzois et soultzoises, nous fixerons nos priorités sur l'écoute, le dialogue et la proximité.

ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI 2014 DE 8 HEURES A 18 HEURES

En mai 2014, près de 390 millions d'Européens seront appelés aux urnes pour choisir la composition du neuvième Parlement de l'histoire de l'UE. Des élections aux enjeux décisifs, et qui surviennent dans un moment particulièrement difficile pour la plupart des 28 Etats membres. Après plusieurs années de crise économique, de nombreux observateurs prévoient une progression de l'abstention et la montée des partis eurosceptiques et nationalistes.

Le 25 mai 2014, les Français seront appelés aux urnes pour choisir leurs députés européens et éliront les 74 députés qui siègeront pour cinq ans au Parlement européen



Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures. Voter est un devoir citoyen.

MARATHON DU VIGNOBLE DIMANCHE 15 JUIN 2014

C'est reparti ! Le prochain marathon du Vignoble d'Alsace se déroulera les 14 et 15 juin 2014-04-20. Il se compose d'un marathon, d'un semi-marathon, d'un relais, du 10 km et de nombreuses courses pour enfants.

Inscriptions et informations en ligne : www.marathon-alsace.com

Renseignement : Communauté de communes de la Région de Molsheim 03 88 49 82 58

Merci aux nombreux bénévoles qui se sont portés volontaires pour organiser le passage dans Soultz les Bains lors du dimanche prochain 15 juin prochain.

Le passage des coureurs dans le village est prévu entre 10 heures et 16 heures.

Parcours :

- entrée par la RD275 de Dangolsheim
(stand de ravitaillement au niveau du cimetière le long de la route de Saverne)
- à partir du cimetière course sur le trottoir longeant la route de Saverne
(stationnement interdit Rue de Saverne)
- traversée de la route de Saverne au niveau de la rue du Presbytère
(circulation alternée régulée par les bénévoles)
- passage par la Place Charles de Gaulle
- sortie vers Wolxheim par la RD45
(la RD45 est interdite dans le Sens Soultz les bains –Wolxheim)



INSCRIPTION A L'ECOLE PRIMAIRE



Les parents désirant scolariser leur(s) enfant(s) né(s) en 2010 à la rentrée prochaine sont priés de se présenter aux séances d'inscription munis du livret de famille, du carnet de santé et du certificat d'inscription et d'admission établi par la mairie.

**Vendredi 9 mai 2014 de 16h00 à 18h00
à l'Ecole des Pins 8 rue du Fort**

Les inscriptions des enfants nouveaux arrivants dans le village se feront au même moment.

Vous pouvez d'ores et déjà venir à la Mairie de Soultz-les-Bains réaliser la pré-inscription, muni de votre livret de famille.

LUTTE CONTRE DES CAMBRIOLAGES, LES CONSEILS DE LA GENDARMERIE : UN NUMERO : LE 17

Ces quelques conseils permettront au mieux d'éviter les cambriolages, à défaut d'en interpellier les auteurs plus facilement.

1 - Les conseils de prévention en cas d'absence de votre domicile

- informez vos voisins de votre absence et confiez leur une clé le cas échéant,
- ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant votre absence,
- installez un panneau sur votre portail "maison équipée d'une alarme",
- ne laissez pas de clé cachée dans le jardin,
- allumez automatiquement une lampe à l'aide d'un minuteur,
- faites relever votre courrier,
- vérifiez vos systèmes de fermetures (volets, fenêtres, verrous, serrures etc.),
- fermez à clé votre portail et votre garage,
- protégez vos fenêtres de barreaux, grilles, volets,
- ne conservez pas d'importantes sommes d'argent au domicile,
- si vous avez des objets de valeur, photographiez les et mettez les dans un endroit sûr (attention, la pile de linge est la cachette la plus connue),



un système d'alarme, même s'il est parfois onéreux, est un gage d'efficacité contre les cambrioleurs.

Les opérations "tranquillité vacances" ont été étendues sur l'année toute entière. Signalez votre départ à la brigade la plus proche, des patrouilles passeront plus souvent à proximité de votre domicile pendant votre absence.



2 - La conduite à tenir lorsque l'on a été victime d'un cambriolage

- ne touchez à rien, ne modifiez pas l'état des lieux (la police technique et scientifique de proximité ne sera efficace que si la scène n'a pas été polluée),
- alertez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 surtout si vous venez de mettre en fuite les auteurs (une patrouille de gendarmerie est peut-être dans la commune).

3 - Les réflexes

en cas de comportement suspect d'un ou plusieurs individus (repérage, franchissement de l'enceinte d'une propriété etc.), communiquez immédiatement aux gendarmes en composant le 17 :

- le nombre et le signalement des auteurs (taille, vêtements, signes particuliers, tatouages, lunettes, accents etc.),
- le type de véhicule utilisé (marque, couleur, autocollant etc.),
- les propos tenus,
- la direction de fuite

Tous ces conseils, inspirés du bon sens, ont démontré leur efficacité. Une application par le plus grand nombre permettra de faire échec aux cambrioleurs.

Vous trouverez sur ce lien de multiples conseils émanant de référents sûreté, que vous soyez un particulier ou un commerçant, afin de prévenir au mieux les cambriolages :

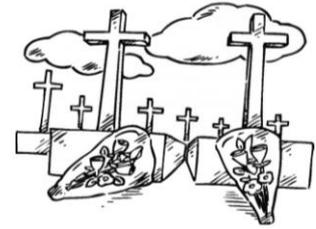
<http://www.referentsurete.com>

Les entreprises et collectivités qui souhaiteraient une étude approfondie gratuite des risques liés à cette problématique sont invitées à prendre contact avec la brigade de gendarmerie de MOLSHEIM qui les mettra en relation avec un tel spécialiste (en mesure de se déplacer) au 03 88 04 81 10

LES DECHETS VERTS ET AUTRES AU CIMETIERE

Le SELECT'OM a renforcé ses critères de collectes des ordures.

Les déchets verts doivent faire l'objet soit d'un dépôt en déchetterie, soit être revalorisé en compostage. Notre Commune met en compostage les déchets verts du cimetière.



La grande poubelle ne peut plus recueillir que les déchets plastiques.

Le SELECT'OM nous refuse de plus en plus la grande poubelle au motif que son contenu n'est pas conforme à la réglementation du SELECT'OM. Christian et son équipe sont alors obligés de la trier manuellement.

Alors respectons les consignes de tri :

Grande poubelle : Déchets plastiques

Remorque : Déchets verts, ...

Bac : Pot en terre cuite, ...

Une organisation sera mise en place le plus rapidement possible.

ARRÊTE PREFECTORAL PORTANT REGLEMENTATION DU FEU EN FORÊT ET DE L'INCINERATION DE VEGETAUX



L'usage du feu en forêt et ce jusqu'à une distance de 200 mètres des bois ainsi que l'incinération de végétaux sur pied sont réglementés par un arrêté préfectoral en date du 27 février 1997. Cet arrêté d'application immédiate est disponible sur le site Internet de la Préfecture www.alsace.sit.gouv.fr

Ces dispositions s'appliquent du 15 mars au 15 octobre et précisent qu'il est interdit :

- A toute personne d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations et reboisements
- De fumer en forêt ainsi que sur les voies publiques ou privées traversant les forêts
- D'incinérer des végétaux sur pied

Des adaptations sont possibles pour les propriétaires des terrains. Pour tout renseignement s'adresser à la Mairie

Il est également rappelé qu'il y a interdiction de faire du feu pour brûler les ordures ménagères, les déchets de taille ou du gazon en agglomération en application des dispositions du règlement sanitaire départemental et par bon sens pour éviter toute pollution par fumée ou d'incommoder les voisins.

DECLARATION DE REVENU 2014



Dans le cadre de la prochaine campagne de déclaration sur les revenus, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) présente les nouveautés et le calendrier pour 2014.

Nouveautés

Parmi les nouveautés pour la déclaration en ligne :

- accès simplifié par mot de passe comme mode de connexion unique,
- présentation automatique des déclarations à utiliser en cas de changement de situation familiale,
- formulaires de revenus annexes proposés,
- report automatique des informations utiles de l'année précédente,
- possibilité de corriger sa déclaration à tout moment jusqu'à la fermeture de la campagne de déclaration en ligne,
- estimation immédiate de l'impôt,
- envoi d'un accusé de réception et d'un courriel de confirmation.

Les utilisateurs d'ordiphone (smartphone) ou de tablette pourront notamment choisir d'opter pour la déclaration et l'avis d'impôt entièrement en ligne.

Enfin, un seul modèle de déclaration sera proposé en ligne ou sur papier (à la place des déclarations « normale » et « simplifiée »)

Calendrier

Les déclarations sur support papier seront reçues par les contribuables à compter du mercredi 9 avril 2014, la date de dépôt de ces déclarations étant fixée au **mardi 20 mai 2014 (minuit)**.

Pour la déclaration en ligne, le service sera ouvert à partir du mercredi 16 avril 2014, la date limite de déclaration en ligne est fixée au :

Mardi 10 juin 2014 (minuit).

Les non-résidents en France devront remplir leur déclaration (sur papier ou en ligne) :

- s'ils résident en Europe, dans les pays du littoral méditerranéen, en Amérique du Nord et en Afrique, avant le lundi 16 juin 2014 (minuit),
- s'ils résident dans un autre pays du monde, avant le lundi 30 juin 2014 (minuit).



2 SERVICES CIVIQUES A SOULTZ-LES-BAINS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Commune de Soultz-les-Bains accueille deux jeunes en Service Civique, à savoir :

M. **Bruno MATHIAS** est ainsi engagé pour une période de 6 mois renouvelables au sein de notre commune à compter du 13 janvier 2014.

Sa mission : Ambassadeur de la Mémoire du Village

Détail de sa mission :

1) Mémoire et Inventaire : Recueillir des témoignages de personnes âgées dans le cadre d'un projet de conservation de la mémoire, afin de constituer une base de données en vue de l'élaboration de l'histoire du village.

2) Communiquer et informer : Réaliser un support pour la communication à destination d'un grand public (site internet, bulletin communal,...) et vers un public plus spécialisé (Société d'histoire, armées,)

3) Valoriser le patrimoine : Reconquérir un lieu de mémoire à aménager

4) Animation du patrimoine : Faire vivre le lieu de mémoire en organisation des visites en y associant les jeunes volontaires russes et italiens (engagement des Consuls respectifs) et le Conseil Municipal Jeunes.

M. **Maxime FOEGLE** est ainsi engagé pour une période de 6 mois renouvelables au sein de notre commune à compter du 3 mars 2014.

Sa mission : Médiateur du patrimoine écologique auprès des habitants et des touristes

Détail de sa mission :

1) Informer la population : Réaliser le support pour la communication sur la ZNIEFF, l'Espace Naturel Sensible et les autres actions menées par la Commune à la destination d'un grand public (site internet, bulletin communal,...) et vers un public plus spécialisé (Ecole, Conservatoire des Sites Alsaciens, Conseil Général,...)

2) Inventaire des richesses écologiques communales : Compléter, photographier, inventorier la faune et la flore en collaboration avec nos partenaires afin d'établir une "photographie" de notre faune et de notre flore, ainsi que de proposer les évolutions nécessaires validant une reconquête de notre patrimoine écologique tout en proposant des actions de protections pour les espaces en danger.

3) Communiquer sur nos espaces naturels : Répondre et coupler les actions avec le développement touristique (sentier des croix, sentier des casemates, sentier nature du Conservatoire des Sites Alsaciens) afin de sensibiliser la population à la protection de notre nature.

4) Valoriser notre patrimoine : Entretenir les espaces naturels, les sentiers, les aires de pique-nique (gestion des déchets) en collaboration avec le Conservatoire des Sites Alsaciens et la municipalité, favoriser les chantiers internationaux.

5) Animation du patrimoine écologique : Information des randonneurs, organisation et accompagnement sur les parcours



QUELQUES RAPPELS DE CIVISME

NETTOIEMENT :

Il est rappelé que chaque propriétaire ou locataire est tenu de veiller à **la propreté des rues et trottoirs devant son habitation**. Notre cadre de vie ne sera que plus agréable et accueillant.



STATIONNEMENT :



Nous rappelons de ne pas stationner devant les portes d'entrée, à l'intersection des rues et sur les trottoirs prévus pour la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite.

ATTITUDE CITOYENNE

Déjections, déjections.....

Elever un chien demande de la patience, apporte certainement des joies, mais engendre également des responsabilités. Il faut à tout prix veiller à ce que les animaux ne dégradent pas les espaces publics ou privés.

Ayez un comportement responsable, ne gênez pas la vie des autres, un simple geste suffit : prendre un sac et ramasser.



LAVAGE DES VOITURES AUX FONTAINES



Le lavage des voitures aux fontaines du Holtzbrunne (haut et bas) est interdit par arrêté du Maire. En effet, les eaux de lavage des voitures se répandent dans la nature et sont source de pollution en raison des produits qu'elles contiennent (savon, détergeant, hydrocarbures...).

FERMETURES EXCEPTIONNELLES DE LA MAIRIE

La Mairie sera exceptionnellement fermée les :

Vendredi 2 mai 2014

Vendredi 9 mai 2014

Vous pouvez néanmoins nous contacter par fax, par mail ou laisser un message sur le répondeur téléphonique.

Le Maire,

Guy SCHMITT

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Permanence du Secrétariat

Lundi à vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 14 h 00 à 17 h 00

Permanence du Maire et des Adjointes

Mardi de 19 h 30 à 20 h 30

Vendredi sur rendez-vous